

Image not found or type unknown



Saisie de 2 tribunaux de Prud'hommes

Par **Pinuch**, le **14/01/2011** à **21:44**

Bonjour,

Un ex-employé avait entamé une procédure aux Prud'hommes dans le tribunal de son domicile, au lieu de celui de son lieu d'embauche.

Il s'est ensuite rétracté, et entame désormais une nouvelle procédure pour les mêmes faits dans le bon tribunal.

En a-t-il la possibilité ?

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **21:58**

Bonjour,

Normalement oui...